

Date de dépôt : 12 mars 2014

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Christo Ivanov : Relogement des forains à la Bécassière : à quand la fibre optique ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 14 février 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Lors des travaux sur le site de la Bécassière, le chemin de Braille a été ouvert pour faire passer la fibre optique et alimenter ainsi la déchetterie de Versoix qui se situe à 20 mètres du terrain des forains et des gens du voyage.

Curieusement, l'opportunité de relier le terrain des forains et des gens du voyage de la Bécassière n'a pas été saisie.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Comment se fait-il que, lors de ces travaux, la fibre optique n'ait pas été installée en même temps sur le terrain des forains et des gens du voyage ?***
- 2. Quand le site de la Bécassière sera-t-il relié à la fibre optique ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le raccordement à la fibre optique du site destiné aux forains et aux gens du voyage n'est pas inclus dans le PL 10673 ouvrant un crédit d'investissement de 12 777 000 F pour l'aménagement des terrains de la Bécassière.

Cette prestation complémentaire n'a jamais fait l'objet d'une demande des utilisateurs auprès du maître d'ouvrage – à savoir l'office des bâtiments – et ne sera dès lors pas installée sur le site de la Bécassière.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP